

N° 74
SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2023-2024

28 février 2024

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'accord global
dans le **domaine du transport aérien**
entre les **États membres de l'association
des nations de l'Asie du sud-est,**
et l'**Union européenne et ses États membres**
(procédure accélérée)*

*Le Sénat a adopté, en première lecture,
après engagement de la procédure accélérée,
le projet de loi dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 180, 340 et 341 (2023-2024).

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord global dans le domaine du transport aérien entre les États membres de l'association des nations de l'Asie du sud-est, et l'Union européenne et ses États membres, signé à Bali le 17 octobre 2022, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 28 février 2024.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

⁽¹⁾ Voir le document annexé au projet de loi n° 180 (2023-2024).